

# JUSTICE CGC

SYNDICAT DES DIRECTEURS ET DES GREFFIERS

Paris, le 20 octobre 2019

## COMMUNIQUÉ SUR LE PROJET DE BUDGET 2020

La Ministre de la Justice a présenté son projet de budget 2020. Elle précise que celui-ci, comme ceux des deux précédentes années, affiche une progression, en l'espèce de 4 %, pour atteindre les 7,585 milliard d'euros.

Mais qu'en est-il exactement ?

**La hausse des moyens dédiés à la Justice se poursuit certes, mais sa hausse est amputée de moitié par rapport à ce qui était initialement promis par la loi de programmation de la justice du 23 mars dernier. Espérons que ces crédits n'aient pas tout simplement disparu !**

Pour les services judiciaires, ce sont 384 emplois nouveaux, 100 magistrats pour la réforme de la justice pénale des mineurs et la lutte contre la délinquance économique et 284 emplois autres que magistrats pour la réforme de la justice pénale des mineurs dont seulement 100 greffiers!

Les 184 emplois restants sont destinés à développer les équipes autour du magistrat. Les directeurs des services de greffe ne sont pas évoqués.

Nous constatons, donc une fois de plus que l'effort d'investissement est placé sur les magistrats et « leurs équipes » et non sur le greffe !

Sur les mesures catégorielles :

- 53.000,00 euros pour la revalorisation des CLI (193 emplois B et C)
- 471.240,00 euros pour une prime de responsabilité des directeurs de greffe des tribunaux judiciaires (169 emplois)
- 2.572.978,00 euros pour la revalorisation des astreintes et interventions des magistrats (52 emplois)

La priorité de la Chancellerie est claire : ce sont les magistrats. A-t-elle oublié que des greffiers sont également d'astreinte et qu'ils mériteraient également une revalorisation de leur indemnité d'astreinte ?

P /Le Bureau

Elise COMPANYY  
Secrétaire Générale